

## UE3 – COMPTE-RENDU p44

« One in four Mums feel work discrimination »

Ce texte nous donne 2 infos essentielles :

- des détails sur la discrimination dont sont victimes les mères dans le cadre professionnel
- ce que dit/prévoit la loi à ce sujet

→ On peut donc faire un plan comme suit :

### Intro

Nature, date, source, sujet principal : **dénonce la discrimination dont sont victimes les mères dans le cadre professionnel**

### Corps du compte-rendu

- le détail des discriminations (étude sur + de 2000 mères) + le fait que très peu portent plainte
- ce que dit la loi

### Conclusion

**Malgré des lois favorables, dans la pratique rien n'est fait pour inciter les femmes à défendre leurs droits**

/1	nature ( <b>article</b> ), date ( <b>8 août 2013</b> ), source ( <b>Skynews, business – site web d'info</b> )
/1	sujet : <b>discrimination envers les mères au travail</b>
/1	étude faite sur plus de 2000 femmes
/1	+ d'1/4 ont été victimes de discrimination pendant leur grossesse ou lors du retour au travail
/0.5	2/3 conseilleraient d'attendre le dernier moment pour annoncer une grossesse
/0.5	presque 1/3 se sont senti mal traitées au cours de la grossesse et congé maternité
/0.5	presque la moitié ont été « oubliées » lors de l'attribution de promotions
/0.5	presque 1/5 ont été rétrogradées
/0.5	+ d'1/3 ont vu leurs responsabilités leur être retirées
/0.5	2/5 trouvent que leur homologues plus jeunes et sans enfants reçoivent plus de soutien et d'encouragements
/1	malgré cela, rares sont les femmes à porter plainte officiellement
/1	loi sur l'égalité en place
/1	ne suffit pas à faire cesser les mauvaises pratiques
/1	la progression de carrière des femmes est toujours bloquée (+mummy track)
/1	il est illégal de renvoyer une femme enceinte ou en congé maternité
/1	loi 2015 : congé parental partagé (plus de choix pour les parents)
/1	frais récemment mis en place : désormais un employé devra déboursier jusqu'à £1.200 pour saisir les prud'hommes
/1	<b>malgré des lois favorables, ces frais de justice risquent de décourager les femmes victimes de discrimination de saisir la justice pour défendre leur droits</b>
/15	<b>Total du contenu (informations retranscrites)</b>
/2	présence intro, conclusion, mots de liaison / respect longueur (180 mots)
/3	qualité de l'expression en français
/5	<b>Total de la forme (respect consignes et français)</b>
/20	<b>Total de la note du compte-rendu</b>

Cet article publié le 8 août 2013 par Skynews business dénonce la discrimination dont sont victimes les mères dans le cadre professionnel.

Selon une étude réalisée sur plus de 2000 femmes, plus d' 1/4 ont été victimes de discrimination pendant leur grossesse ou à leur retour au travail.

En conséquence, les 2/3 d'entre elles conseilleraient d'attendre le dernier moment pour annoncer une grossesse à un employeur.

En effet, près d'1/3 se sont senti mal traitées durant leur grossesse et congé maternité, la moitié ont été « oubliées » lors de l'attribution de promotions, voir même rétrogradées pour 1/5<sup>e</sup> d'entre elles, plus d' d'1/3 ont perdu des responsabilités et 2 mères sur 5 trouvent que leur collègues sans enfants reçoivent plus de soutien et d'encouragements.

Malgré cela, rares sont celles qui portent plainte.

La loi existante sur l'égalité ne suffit pas à faire cesser les mauvaises pratiques : s'il est illégal de renvoyer une femme enceinte ou en congé maternité, la progression de carrière des mères est toujours bloquée.

Une loi de 2015 permettant un congé parental partagé atténue les effets de cette discrimination, mais des frais de £1.200 liés à la saisie des prud'hommes contribuent, eux, à ce que les victimes restent silencieuses.